

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

9 FÉVRIER 2012

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

**Réaménagement et mise
en accessibilité du
bâtiment Henri IV –
Désignation du jury
pour la consultation de
maîtrise d'oeuvre**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 10 février 2012
par voie d'affichages
notifié le 14 février 2012
transmis en sous-préfecture
le 14 février 2012
et qu'il est donc exécutoire.

Le 14 février 2012

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services
par intérim



François LANSIART

L'an deux mille douze, le 9 février à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 2 décembre deux mille douze, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Étaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Monsieur HAÏAT, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Monsieur RAVEL, Madame TÉA, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Mademoiselle DEMARIA-PESCE, Madame DE CASTRO COSTA, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame FRYDMAN, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

Avait donné procuration :

Monsieur PIVERT à Monsieur FAVREAU
Madame GOMMIER à Madame NICOT
Monsieur BAZIN d'ORO à Monsieur AUDURIER
Monsieur CHARREAU à Monsieur SOLIGNAC
Madame ROCCHETTI à Monsieur LAMY
Monsieur PERRAULT à Monsieur STUCKERT
Madame KARCHI-SAADİ à Madame TÉA

Secrétaire de séance :

Madame MAUVAGE

OBJET : RÉAMÉNAGEMENT ET MISE EN ACCESSIBILITÉ DU BÂTIMENT
HENRI IV - DÉSIGNATION DU JURY POUR LA CONSULTATION DE
MAÎTRISE D'ŒUVRE

RAPPORTEUR : Madame RICHARD

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Par délibération en date du 10 février 2011, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à déposer des permis de construire pour différentes opérations de rénovation et de mise aux normes des locaux culturels en centre ville (Maison des Associations, bâtiment Henri IV, Maison natale de Claude Debussy et Espace Véra).

Le programme de l'opération de réaménagement du bâtiment Henri IV est en cours d'établissement. Il prévoit l'installation de l'Office de tourisme au rez-de-chaussée du bâtiment, d'expositions d'œuvres d'art et d'activités pédagogiques au 1^{er} étage et l'affectation des locaux du 2^{ème} étage à la Maison des Associations.

Un architecte doit être désigné pour la réalisation de cette opération.

Le choix de l'architecte nécessite la mise en œuvre d'une procédure formalisée de maîtrise d'œuvre au cours de laquelle se réunira un jury chargé d'émettre un avis motivé sur les candidatures et les offres.

Conformément à l'article 24 du code des marchés publics, le jury est composé de :

- Monsieur le Maire, ou son représentant, Président du jury ;
- 5 personnalités désignées par le Président du jury, dont la participation présente un intérêt particulier au regard de l'objet de l'opération ;
- 5 personnalités qualifiées, désignées également par le Président du jury, ayant la même qualification que les candidats (architectes). Elles doivent représenter au moins le tiers des membres du jury ;
- 5 représentants du Conseil Municipal (5 titulaires et 5 suppléants) élus au scrutin secret, à la représentation proportionnelle.

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder au vote à bulletins secrets pour élire les représentants du Conseil Municipal :

Membres titulaires

- Monsieur Benoît BATTISTELLI
- Madame Isabelle RICHARD
- Madame Pascale GENDRON
- Monsieur Arnaud PÉRICARD
- Madame Blandine RHONÉ

Membres suppléants

- Monsieur Xavier LEBRAY
- Madame Anne GOMMIER
- Monsieur Yves MAILLARD
- Madame Béatrice BRUNEAU-LATOUCHE
- Madame Nicole FRYDMAN

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

DÉSIGNE, après avoir procédé réglementairement aux opérations de vote, les membres susnommés pour constituer le jury en vue de réaliser le projet de réaménagement et de mise en accessibilité du bâtiment Henri IV.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Pour le Maire,
Le 1^{er} Maire-Adjoint,



Maurice SOLIGNAC
Vice-Président du Conseil Général des Yvelines